



le père de mon fils est un délinquant sexuel

Par **ninah57**, le **16/01/2011** à **11:32**

Bonjour , je suis maman d'un petit garçon de dix ans et il y à environ une semaine son père (dont je suis séparée depuis 6 ans) a été mis en examen pour agression sexuelle sur personne vulnérable (sur une personne hospitalisée et malade de 68 ans). La police m'a averti de la situation (du moins de ce qu'elle pouvait m'en avertir) et j'avoue que depuis je me trouve plutôt désespérée et démunie, j ai bien tentée de me retourner vers l'aide aux victimes proposée au commissariat (mais on m'a dit qu'il n'existait pas d'aide pour les familles de coupable). J aimerais avant tout protéger mon fils (qui porte le même nom que son père), j'estime qu'il n'a pas à payer (comme aucun enfant ne devrait avoir à le faire) les tares et les fautes de son père, or lorsque l'affaire sera jugée le nom de son père (qui est le même que le sien) paraîtra dans la presse (et nous vivons dans une petite ville). Pour l'instant, je ne lui ai parlé de rien (j'attends de rencontrer un psychologue et d'avoir des conseils de professionnels), même si , je ne vous le cache pas; mon coeur de maman me crie de prendre mon enfant sous le bras et de partir très loin de tout cela . Y aurait-il un moyen d'empêcher la presse locale de divulguer le nom du père de mon fils et puis-je entamer des démarches pour que mon ex n'ait plus de droit de garde et de visite.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Claralea**, le **16/01/2011** à **11:44**

Bonjour,

"Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées."

Le père de votre enfant n'a pas encore été jugé, donc ne perdez pas de vue qu'il est présumé innocent. Si vous pensez qu'il n'est plus à même d'avoir droit à son DVH sur son fils, faites une requête auprès du JAF qui décidera si oui ou non il doit suspendre ce DVH, ne le faites pas par vous même car le père pourra déposer plainte pour non présentation d'enfant

Par **ninah57**, le **16/01/2011** à **12:21**

Merci de votre conseil même si je ne me fais pas de grande illusion quant à l'issue de l'enquête (puisqu'il a été "pris sur le fait" et a reconnu les faits qui lui étaient reprochés).

Pensez-vous que je puisse faire directement une demande au JAF ou faut-il que je passe par un avocat obligatoirement?

Par **Laure11**, le **16/01/2011 à 12:29**

Vous pouvez saisir le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Par **ninah57**, le **16/01/2011 à 12:49**

Merci.

Vis à vis de la diffusion du nom dans la presse ai-je un recours?

Par **Claralea**, le **16/01/2011 à 12:55**

S'il a été pris en flag, pas de souci pour faire la demande auprès du JAF. Pour ce qui est de la diffusion du patronyme dans la presse, désolée mais aucune idée sur le sujet. Vu qu'il y a un enfant mineur et que cette diffusion pourrait lui être préjudiciable il y a peut-être un recours

Esperons que quelqu'un sur le site ait la solution et vienne vous la donner

Par **Domil**, le **16/01/2011 à 16:15**

Le père n'a rien fait à son enfant, le JAF risque donc de ne pas suivre la requête. Il faut, en urgence, voir un pédopsychiatre pour savoir comment avertir l'enfant avec le moins de dommage possible (surtout ne minimisez pas, qu'il ne grandisse pas avec l'idée qu'un viol n'est pas grave, qu'il est injuste qu'on soit en prison pour viol, surtout que c'est un garçon)

Concernant la parution du nom dans le journal, je crains que vous ne puissiez l'empêcher. Je ne connais qu'un seul précédent (il peut y en avoir d'autres) où un père a obtenu qu'un journal parlant de lui ne soit pas vendu dans l'arrondissement parisien où vivait son fils (c'était Alain Delon)

Pour ces deux points, un avocat ne serait pas de trop.
Le père est en détention provisoire ?

Je vous conseille d'aller voir la direction de l'école où va votre fils en demandant aussi de voir son prof, afin d'expliquer la situation (déjà pour justifier que votre fils va aller mal et prévenir/régler des soucis avec ses camarades, s'il en a)